

Dépot légal  
Le Giant de l'Imprimerie  
S. Pierre, le 27 janv. 34  
M. Létourneau

FEUILLET MENSUEL

11<sup>me</sup> Année

N° 121

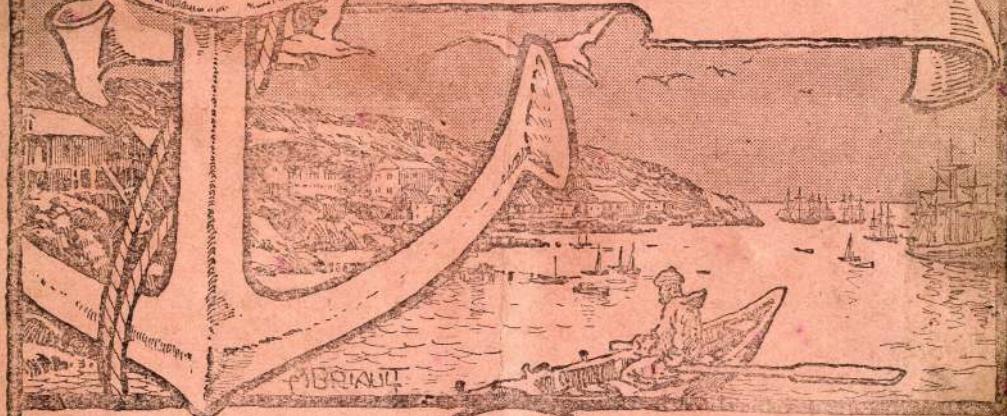


Du 15 JANVIER

au 15 FÉVRIER

1984

# LE FOYER PAROISSIAL



ABONNEMENT  
(servi par la Poste)  
FRANCE . . 10 fr.  
ETRANGER . . 15 fr.



ADMINISTRATION  
au Presbytère  
de Saint-Pierre



— 2 —

# LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

## Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

## ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

## Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

## Outils tous genres

Marque « Stanley »

## Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAISNS

CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères.

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

## AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins  
à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



## Evitez l'Indigence à 65 ans

Procurez-vous le confort et l'indépendance pour vos vieux jours avec l'argent que vous pourriez facilement épargner sur votre salaire.

### La POLICE IMPERIAL A RENTE DE RETRAITE

assurera cet heureux résultat. De plus avez-vous songé ce que deviendraient les vôtres si vous mourriez prématurément ? C'est une question que tout homme prudent doit se poser. Si vous n'y pourvoyez pas, votre négligence peut entraîner des conséquences pour le moins aussi graves que celle de la misère dans le vieil âge.

Vous pouvez vous prémunir contre ces deux éventualités — les deux plus grandes de la vie humaine — au moyen d'une police de l'**IMPERIAL**.



Pour détails complets s'adresser à :

**M. Pierre ANDRIEUX, Représentant spécial  
de l'Imperial Life Assurance Company of Canada.**



— 4 —

## Maison OLLIVIER & TONUSSI

ILES ST-PIERRE & MIQUELON

Tous travaux pour Bâtiments  
Monuments funéraires en tous genres  
Granits toutes provenances. -- Marbres.

Gravure & Réfection de lettres à l'or fin

Entretien de Marbres

BRONZES

COURONNES

Travaux très soignés

Commission — Représentation — Exportation

TÉLÉGRAMMES :

VAUDIN

RUE-PAUL-BERT

- RENNES -

Georges VAUDIN

CORRESPONDANCE

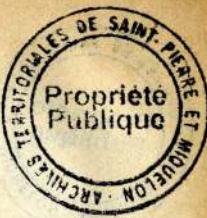
63, RUE PAUL-BERT

- RENNES -

J'ai l'honneur d'informer ma fidèle clientèle que, par suite d'agrandissement de mon portefeuille, j'ai été dans l'obligation d'élire domicile à Rennes 63 Rue Paul-Bert, et vous prie d'adresser toute la correspondance à cette adresse.

Plus que jamais je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes les marchandises que vous voudrez bien me demander, mes relations étendues me permettant de vous assurer toute satisfaction.

Ne craignez jamais de me demander tous les renseignements dont vous aurez besoin, je suis toujours à votre entière disposition.



## Calendrier du Mois de Février 1934.

1 Jeudi. — St-Ignace, martyr. — A la messe de 8 h., com. mens. de la Ligue Eucharistique. — Le soir, à 8 h., réunion de l'*Heure Sainte* pour les hommes de la Conf. du T. S. Sacrement.

2 Vendredi. — 1<sup>er</sup> du mois. — Purification de la Ste-Vierge (*la solennité en est renvoyée au dimanche 4 février*) — Anniversaire de la mort (1852) du Vénérable Serviteur de Dieu François-Marie Paul Libermann, un des Fondateurs de la Congrégation du St-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 8 h., office en l'honneur du Sacré-Cœur.

3 Samedi. — à 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

4 Dimanche de la Sexagésime. — 1<sup>er</sup> du mois. — Solemnité de la Purification de la Ste Vierge. — A la messe de 6 h. ½, com. des hommes de la Conf. du T. S. Sacrement. Avant la grand'messe, bénédiction des cierges. — Après les vêpres procession mensuelle du Rosaire. Les quêtes de ce jour sont au profit des Écoles chrétiennes.

6 Mardi. — St-Tite, év. et conf. — Anniversaire de l'élection de N. S. Père le Pape Pie XI (1922).

11 Dimanche de la Quinquagesime. — Fête de l'Apparition de l'Immaculée à Lourdes (1858), et fête de St-Adolphe. — A 8 h., messe de Monseigneur avec chants. Après la grand'messe, le T. S. Sacrement sera exposé pour les prières dites des Quarante heures. — A 2 h., vêpres et chapelet. — A 6 h., complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'Église. — A 9 h., adoration nocturne *pour les hommes* dans la chapelle du Sacré-cœur.

12 Lundi. — 12<sup>me</sup> Anniversaire du couronnement de N. S. Père le Pape Pie XI (1922). — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction. — A 9 h., adoration nocturne *pour les hommes*.

13 Mardi. — 2<sup>me</sup> du mois. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre. — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction.

14 Mercredi des Cendres et commencement du Carême. — Avant la messe de 8 h., bénédiction et imposition des Cendres. — Le soir, à 8 h., instruction et imposition des Cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin, et salut.

16 Vendredi. — Le soir, à 8 h., Chemin de Croix et salut.

N. B. — Pendant le Carême, le Samedi à midi, l'*Angélus* est récité debout.

18 Dimanche. — 1<sup>er</sup> du Carême. — 3<sup>me</sup> du mois. — A la messe de 8 h., com. mens. des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des Enf. de Marie dans la chapelle du Sacré-Cœur.

21 Mercredi. — Jour des Mères chrétiennes. — *Quatre Temps, jeûne et abstinence*. Le soir, à 8 h., Instruction de carême, salut.

23 Vendredi. — St Pierre Damien, év. conf. et doct. — *Quatre Temps : Jeûne et abstinence*. — Le soir à 8 h., Chemin de la Croix et salut.

24 Samedi. — St-Mathias, apôtre. — *Quatre Temps : Jeûne et abstinence*. — A 7 h., messe et com. mens. des Enf. de Marie. Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

25 Dimanche. — 2<sup>me</sup> de Carême. — 4<sup>me</sup> du mois. — A la messe de 8 h., com. mens. des garçons. — Après les vêpres, réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur.

28 Mercredi. — Le soir, à 8 h., instruction de Carême, salut.



— 6 —

## Actes Paroissiaux

(DU 15 DÉCEMBRE 1933 AU 15 JANVIER 1934)

**BAPTÉMES.** — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,  
*Le 17 décembre:* JANIL, André-Marcel. Parrain: André Lespagnol; marraine: Marcelle Janil. — *Le 20 décembre:* DETCHEVERRY, Odile-Léone-Marie. Parrain: Léon Detcheverry; marraine: M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Orsini. — FORMOSO-SIABA, Ramon-Martin-Guy. Parrain: Martin Carricart-Silvet; marraine: Juliette Hacala. — *Le 24 décembre:* CHARTIER, France-Marie-Eugénie. Parrain: Raoul Vigneau; marraine: M<sup>me</sup> Constant Chartier. — *Le 28 décembre.* BOROTRA, Noëlla-Emilie-Françoise. Parrain: François Marsoliau; marraine: Emilie Heudes. — *Le 7 janvier:* DISNARD, Jeanne-Marie. Parrain: Henri Le Bars; marraine: Ange Saliou. — CHAIGNON, André-Catherine-Françoise. Parrain: Eugène Chaignon; marraine: Catherine Maillard.

**MARIAGES.** — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,  
*Le 28 décembre:* CHAIGNON, Georges-Paul-Marie-Joseph et GAUTIER, Paulette-Eugénie-Gabrielle. — *Le 10 janvier:* LAFITTE, Adrien-Joseph-Jean et GAUTIER, Albertine-Emilienne-Louise. — *Le 15 janvier:* ARBURN, René-James-Joseph et ROBLOT, Louise-Fernande-Brigitte.

**SÉPULTURES.** — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,  
*Le 19 décembre:* AULIN, Joseph-Pierre-Victor, 72 ans. — *Le 24 décembre:* HENEUBRY, Thérèse, 23 ans. — *Le 30 décembre:* COSTE, Théodore-Joseph, 60 ans. — *Le 13 janvier:* LAFITTE, Emilie, née BRY, 39 ans.

---

## A Vendre:

Une voiture d'enfant, un traîneau et un berceau.

S'adresser chez M. Léon Briand, à la Mairie.

Un landau français (marque *Francia*)

S'adresser chez M. Jean Tillard.

Une maison meublée et un grand jardin, rue GERVAIS.

S'adresser à M. Pierre Stacey, rue MARGUERITE.

Une maison, magasin et terrain, situés à Miquelon et appartenant à Mme Jules Poirier. — S'adresser à La Morue Française.

### Doris et moteur Lathrop.

S'adresser à Mme Veuve Louis BRIAND.



# LA BONNE SAGE

## L'Organisation pratique de la Vie chrétienne.

Etudier la Religion, rechercher la Vérité, se faire une foi « raisonnable », voir pour croire, il le faut.

Mais, répétons-le, c'est de la grâce de Dieu seul que l'on recevra le don de la foi et de la pratique de la foi! Et la grâce de Dieu sera toujours donnée à l'humble soumission de l'esprit, à la simplicité de cœur, au repentir, à la bonne volonté, à la prière...

La Vérité une fois reconnue, prenons-la donc tout entière, et quoi qu'il en coûte, avec toutes ses exigences. Il le faut!

La première de nos préoccupations, celle qui doit dominer toutes les autres, et toujours, est d'entrer, par l'état de grâce, dans la vie surnaturelle, de nous y maintenir et d'y mourir.

Une bonne confession, au besoin, nous y mettra.

La vie chrétienne ainsi commencée devra être entretenue et soutenue par une pratique fidèle des sacrements, des commandements de Dieu et de l'Église, des devoirs d'état, le tout basé sur les grandes vertus, surnaturalisées, de la justice, de la loyauté, de l'énergie morale, de l'accomplissement total et généreux du devoir.

Que si des fautes, mêmes des fautes graves, reparaisseut, ne vous découragez jamais, jamais! Les sacrements ne nous ont-ils pas été donnés comme autant de sources où l'âme se lave, s'alimente et se fortifie?

Instruisez-vous de la Religion, et ne tenez jamais pour définitive aucune objection qui lui serait opposée. La Religion catholique a réponse à tout. Informez-vous: elle aura sûrement réponse à ce qui pourrait vous embarrasser.

Ne lisez ni mauvais livres, ni mauvaises revues, ni mauvais journaux; n'en tolérez pas chez vous.

Travaillez, même si vous n'êtes pas obligé de le faire pour pourvoir à vos propres besoins ou à ceux des vôtres. Personne, mais surtout pas un chrétien digne de ce nom, n'a le droit de passer inutile en ce monde.



Conformément à vos aptitudes et à vos goûts, si vous le pouvez, aux circonstances et aux nécessités, si elles s'imposent à vous, organisez votre vie et vivez-la vaillamment.

Souffrez avec résignation...

Espérez toujours!

Et ainsi, malgré les déceptions, les épreuves et les amertumes dont vous pourrez avoir votre part, vous vérifierez la réalité de la parole de Pascal : « Nul n'est heureux comme un vrai chrétien. »

Mgr A. LE ROY.

FIN

---

## La Révérende Mère St-Jacques CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

---

Le 1<sup>er</sup> Janvier, à 11 heures, une cérémonie impressionnante réunissait les notabilités Saint-Pierrières à l'Hôtel du Gouvernement. La R. M. St-Jacques allait recevoir la Croix de la Légion d'honneur.

M. l'Administrateur offrit d'abord ses vœux à la population, puis Mgr le Préfet Apostolique décora la vaillante religieuse qui se dévoue depuis tant d'années dans la Colonie et la félicita en termes émus; nos lecteurs nous sauront gré de reproduire le discours prononcé à cette occasion par Mgr Poisson.

M. l'Inspecteur des Colonies prit alors la parole, remercia les Religieuses de leur admirable dévouement séculaire aux intérêts de Saint-Pierre et Miquelon et les donna en exemple à tous. Ses paroles furent chaleureusement accueillies et chacun se fit une joie de complimenter la nouvelle Légionnaire, profondément touchée de tant de sympathie.

Après le traditionnel Vin d'honneur, M. Barrillot offrit un déjeuner aux légionnaires de la Colonie.

---

---

Il a été perdu le Mardi 16 Janvier sur la route de Savoyard  
**un étui en cuir jaune d'appareil photographique.**

Prière de la rapporter au presbytère. Récompense.



— 9 —

## DISCOURS DE Mgr ADOLPHE POISSON

a la réception de Mère St-JACQUES dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Ma Révérende Mère,

Jamais je n'aurais pensé que je dusse avoir un jour l'honneur de représenter Monsieur le Président de la République. Et voilà l'événement arrivé. Peut-être vous faites-vous une réflexion semblable à propos de cette décoration; et voici qu'elle va briller sur votre poitrine.

Vraiment nous sommes un peu le jouet des circonstances. Comment? Être née au dur terroir de l'Aveyronnais, entretenir devant vos yeux de jeune fille un idéal de vie intérieure et de sacrifice, partir pour St-Pierre, comme vers la plus humble de nos colonies, pour travailler, vous y dévouer, y mourir, et voir la France s'incliner avec respect pour un geste de profonde reconnaissance! cela vous dépasse, cela vous est incompréhensible! je le sais; mais avec les personnes présentes, avec Monsieur l'Administrateur, avec la population tout entière, j'ai le devoir de vous dire que votre modestie vous abuse. Puisse cette charmante décoration recouvrir toujours des cœurs aussi vaillants.

Quand le Grand Napoléon institua cet ordre célèbre ce fut pour en récompenser les actions d'éclat, les services exceptionnels et nul doute que quelque vieux grognard en fut l'heureux bénéficiaire à l'égal des maréchaux d'Empire. Le cas se représente. Vous vous récriez: « Non, c'est moins un geste qui me soit personnel qu'une récompense collective. Il fallait une Sœur pour être la déléguée d'une Congrégation méritante. »

Permettez moi d'atténuer quelque peu la force de cet argument.

Certes, il est glorieux pour les Sœurs de St-Joseph de Cluny de s'être élancées vers nos brumes aux temps lointains de la colonisation, et d'y avoir, sans relâche travaille et souffert pour le bien d'une population plus riche de cœur que d'argent. Si je jette un coup d'œil sur vos annales, je vois déjà, il y a cent ans, ce « merci » de l'Administrateur : « Je me plaît à rendre témoignage de l'estime que j'ai pour ces Dames. L'Hôpital est bien tenu et les soins qu'elles prodiguent aux malades méritent les plus grands éloges. » Plus tard, voici un autre représentant de la France qui loue vos œuvres scolaires au même titre que vos œuvres charitables. Les noms à glaner pour mettre au tableau d'honneur de la Colonie seraient nombreux. Félicitons du moins la Municipalité actuelle d'avoir donné le nom de Sœur Césarine à une rue de St-Pierre.

Oui, le dévouement est partout. Il se personnifie en une Mère Xavier, en sœur Sidonie, en Sœur Cécile, en Mère Marie-Joseph et en Mémé Victoire. Et le flambeau de l'héroïsme journalier s'est passé de main en main; celles qui travaillent aujourd'hui le tiennent bien ferme et bien haut.

Récompense collective, soit. Mais aussi récompense personnelle.

Il n'est plus le temps, où jeune Sœur de 19 ans, vous preniez les consignes de votre Mère pour faire « marcher » une classe difficile. Une intelligence vive unie à un cœur ardent, le tout fortifié par une foi robuste et l'action incessante du Dieu de l'Eucharistie. Voilà votre apport à l'œuvre de l'école. Et l'expérience, en vous donnant un sens averti de la psychologie enfantine et un désir immense de faire le bien, a grossi ces trésors et les a fait produire cent pour un. Les petits bambins d'il y a quarante ans, vénérables pères de famille aujourd'hui, ont trouvé en vous l'éducatrice tendre et énergique, capable de s'imposer aux volontaires et de fortifier les timides... Ils rappellent avec joie « le bon vieux temps ».

Et puis voici que sont venues pour vous les années de vie hospitalière où vous a devancée Mémé Victoire dont le Docteur Saffre disait : « C'était une femme de valeur. Elle faisait si bien qu'elle était indispensable. Toujours prête à se rendre



utile, elle était de celles pour qui le dévouement a cessé d'être un devoir pour devenir un besoin. » C'est de Mémé Victoire, qu'il s'agit, ma Révérende Mère. Peut-être dans l'esprit de plus d'un, ici, un portrait tout autre s'est-il tracé au fur et à mesure de mes paroles...

A vrai dire, ces paroles manquent un peu de poids, seuls peuvent vous louer comme il convient ceux qui reçoivent de vous, avec le pain de chaque jour, les conseils de vie patiente et douce, capable de faire du séjour de la souffrance un séjour de paix. Vieillards, orphelins et malades se trouvent si heureux de vous avoir, et leur joie est si grande aujourd'hui de vous fêter!

Pour mettre le comble à cette joie :

Madame FRAYSSE, MARIE-GERMAINE  
en religion SŒUR ST-JACQUES

Au nom du Président de la République et en vertus des pouvoirs  
qui nous sont conférés, nous vous faisons  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

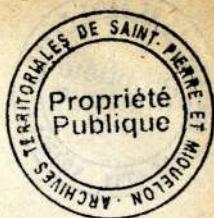


## ÉCHOS DU MOIS

( DU 15 DÉCEMBRE AU 15 JANVIER 1934 )

Noël. — Les fêtes de Noël se déroulèrent à St-Pierre avec la beauté traditionnelle. Le R. P. Cardinal, curé de l'Île-aux-Marias, malade depuis le 10 décembre, dut être remplacé, les 17, 24 et 25 par le R. P. Le Bris. Il ne restait donc à Saint-Pierre, pour ces solennités, que Mgr le Préfet Apostolique et le P. Letourneur. Grâce à la bonne volonté des paroissiens, qui vinrent se confesser dès le Samedi, le service des confessions put être assuré normalement. A la messe de Minuit, Mgr Poisson célébra sa première messe pontificale, assisté du P. Letourneur et de M. l'Abbé Allain. Après la messe 1.200 personnes environ s'approchèrent de la Sainte Table. Les chants furent très bien exécutés par les deux chœurs, celui des hommes et des enfants, et celui des jeunes filles. A 8 h., les fidèles qui n'avaient pas pu assister à la messe de Minuit vinrent communier et l'église fut pleine encore à la grand'messe et aux vêpres.

Le jour du 1<sup>er</sup> de l'An, Mgr le Préfet offrit ses vœux à la population et demanda à tous l'union et la paix, afin de faire face avec confiance aux difficultés actuelles.



*Séance Récréative.* — A l'occasion de son intronisation, les Oeuvres Paroissiales organisèrent une séance récréative en l'honneur de Mgr Poisson. Fixée au 27 décembre, le froid excessif obligea à la remettre à une date ultérieure. Elle fut donc donnée le dimanche 7 janvier, après les vêpres, à la Salle des Fêtes, M. l'Administrateur et M. le Maire de St-Pierre se trouvaient aux côtés de Monseigneur. M. Georges Lefèvre, ancien élève du Collège et Conseiller de la Confrérie du St-Sacrement, prit la parole et félicita le Nouveau Préfet. Il rappela en particulier que cette année était le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture du Collège, œuvre qui doit tant au dévouement de Mgr Poisson, et il retraca brièvement l'histoire de cette Maison.

Les chansons et saynètes, très bien interprétées, laissèrent à tous un excellent souvenir de la soirée.

*Le Froid.* — La dernière semaine de décembre a été marquée par un gros froid rigoureux. L'hiver particulièrement dur a causé des dégâts. Le canal qui conduit l'eau des étangs du Goëland et de la Vigie dans le réservoir ont éclaté par suite de la gelée. 60 mètres de tuyau ont dû être remplacés par un canal provisoire en bois. Dans le Barachois, la glace peu à peu gagne du terrain et sur une grande partie, on peut se promener en toute sécurité.

---

## LE CARÈME

---

Pourquoi cette habitude qui s'installe en maîtresse à nos foyers chrétiens de considérer toujours cette période avec un air sévère et un visage renfrogné?

C'est un temps de pénitence, de restrictions dans les jouissances permises, de sacrifices, soit. — Mais le bon Dieu nous dit lui-même de nous imposer ces sacrifices, d'accepter ces restrictions, de faire pénitence, avec un cœur et un visage joyeux; autre le cri du corps, autre celui de l'âme; autre la voix de la terre, autre celle du ciel.

Ce qui manque à beaucoup c'est le courage de faire la clarté dans leur conscience, de secouer le fardeau des caprices tyranniques, pour marcher plus droit vers l'e but suprême.

Sursum corda: en haut les cœurs. Voi i le carême de l'Année Sainte. Soyez de ceux qui réfléchissent, de ceux qui entendent vivre en hommes



conscients de leur destinée, de ceux qui estiment les grands bienfaits reçus de Dieu, de ceux qui veulent répondre à l'amour divin par le don plus complet d'eux-mêmes.

Soyez dignes de votre titre de *chrétiens*.

**PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTODIQUE  
POUR LE CARÈME DE 1934 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE**

Article 1<sup>er</sup>. — Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Église comme pratique de pénitence.

Art. 2. — La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

Art. 4. — La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des pâtes et une petite quantité de poisson. — L'usage des œufs est interdit à la collation. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60<sup>e</sup> année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pente-

(1) Au lieu du Samedi (*Indulx du 30 juin 1923*).



côte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence*:

Les mercredis et les vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence*:

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4<sup>me</sup> Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 18 février, premier dimanche du Carême (2) et finira le 10 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 janvier 1934.

A. POISSON, *Préf. Apost.*

(2) Par Indult du Saint-Siège en date du 21 janvier 1931.



## Un peu de notre Histoire (112).

1822 (*Suite*)

---

Les lecteurs du Foyer savent déjà qu'à cette époque lointaine, les communications avec la mère-patrie étaient interrompues pendant l'hiver. Elles n'étaient reprises qu'au printemps avec le retour des navires pêcheurs. On ne s'étonnera donc pas que le commandant Fayolle ne reçut que fin mai 1823, une réponse à ses dépêches des 7 septembre et 7 octobre 1822. Le ministre des colonies l'informait, par lettre du 21 avril avoir exposé à son collègue de l'Intérieur les motifs qui devaient selon lui, militer en faveur du rétablissement de la prime de 40 fr. pour les exportations directes de Saint-Pierre et Miquelon aux Antilles. Malgré la demande d'une prompte réponse, celle-ci se fit attendre; elle ne parvint à Saint-Pierre qu'en avril 1824, c'est-à-dire au bout d'une année, et, hélas, négative. Le gouvernement s'était heurté à l'opposition des armateurs qui, bénéficiant de la prime de 40 fr. n'entendaient pas renoncer à pareil privilège. La colonie devait se ressentir pendant quelques années d'un état de choses si préjudiciable à son industrie.

Cette question du rétablissement normal de la prime, celle non moins importante du commerce avec les Américains et les moyens d'intensifier les relations commerciales de la colonie avec les Antilles devaient être sur la demande même du Département, discutées en Conseil du gouvernement et d'administration au cours des années 1825 et 1826 et même en 1832. Nous entretiendrons plus tard nos lecteurs sur ces sujets toujours si intéressants de notre histoire locale.

A signaler une épizootie sur le bétail qui éclata dans le courant de l'été sur toute la côte de Terre-Neuve y faisant de grands ravages et se propagea jusque dans nos îles. La colonie abondait en ce moment en bêtes à cornes; plus d'un tiers fut emporté par la contagion.

Plusieurs pêcheurs tant de St-Pierre que de Miquelon ayant manqué de sel pendant quelques jours, la pêche locale faillit être de ce fait encore une fois compromise. La pénurie de ce précieux ingrédient était imputable à la maison de commerce Hamel et C<sup>e</sup> qui s'était engagée à en approvisionner et fournir pour la campagne. Aussi plusieurs pêcheurs actionnèrent cette maison devant le Conseil temporaire de Justice en paiement d'une indemnité représentative du préjudice qu'ils avaient éprouvé en ne pouvant se livrer à leur industrie. Ils eurent gain de cause, la maison Hamel fut condamnée à



livrer à chacun 7 quintaux de morue sèche loyale et marchande pour chaque barrique de sel non fournie.

Mais lors de la distribution des gratifications, à ceux qui avaient le mieux pêché, ceux de Miquelon qui avaient procédé contre la maison Hamel et C<sup>e</sup> a intéresserent une requête au chef de la colonie aux termes de laquelle ils demandaient que la quantité de morue que ces négociants avaient été condamnés à leur payer, fut comptée comme faisant partie de leur pêche et devant par conséquent entrer en concurrence avec le résultat de la pêche des autres habitants sédentaires qui n'avaient pas manqué de sel.

Le Conseil de gouvernement et d'administration n'entre pas dans les vues des réclamants, estimant que s'il admettait leurs demandes le but que s'était proposé le Roi ne serait pas rempli, ayant été indemnisés par leurs fournisseurs de la perte qu'ils avaient éprouvée, ils ne pouvaient être récompensés que sur les états de pêche effective présentés par le Commissaire des dettes.

Ajoutons que malgré ce déficit dans la pêche locale, celle-ci fut favorable en cette année 1822, surpassant de 2189 quintaux celle de l'année précédente.

(A suivre)

E. S.



**La fête de la Communion solennelle, de la Confirmation et de la rénovation des vœux du Baptême est fixée au dimanche de la Très Sainte Trinité, le 27 mai prochain.**

---

**H.-A. PATUREL, St-Pierre**

Commissions - Consignations  
Gros & Détail  
Alimentation, Vins, Liqueurs,  
Tissus, Confections, Chaussures,  
Parfums de Luxe,  
Farines, Grains, Foin.

---

**Isidore GAUTIER**

— Rue Maréchal Foch —  
Boucherie — Charcuterie  
Légumes, Oeufs, Fromages, etc.

---

**Pierre LÉGASSE**

Boulangerie - Epicerie  
Commission - Consignation  
Grains et Farines en gros et  
en détail.

---

**Mlle Madeleine GLOANEC**

donne des  
LEÇONS de PIANO.



## Chronique de l'Île-aux-Marins

(DU 15 DÉCEMBRE 1933 AU 15 JANVIER 1934)

*Travaux.* — A part les jours de mauvais temps, on a continué les travaux de la digue. Elle a été étendue du côté sud de l'Île, afin de protéger les jardins contre l'envahissement de la mer, surtout aux jours de tempête. Espérons que, désormais, les jardins aussi bien que les caves seront à l'abri des ravages de l'océan.

*Noël.* — Les fêtes ont été présidées par le R. P. Le Bris, aimablement venu prêter son concours au Curé, retenu par la maladie. Elles ont été religieusement célébrées; de l'aveu du Père Célébrant, il n'a pas assisté à une messe de minuit aussi pleine de recueillement depuis l'époque déjà éloignée de son séminaire. Il y eut environ 115 communions, ce qui n'est pas mal pour 230 hivernants.

**BAPTÈME.** — Est devenue enfant de Dieu et de l'Eglise,

*Le 31 décembre:* JACOILLOT, Ginette-Josépha. Parrain: Joseph Admond; marraine: Marie Habert, représentée par Argentine Dufresne.

*L'Arbre de Noël.* — Il eut lieu le dimanche 7 janvier et fut présidé par Monsieur le Maire. Nous avions l'honneur d'y voir le R. P. Le Bris, à qui les paroissiens de l'Île-aux-Marins expriment toute leur reconnaissance. [Les lots étaient nombreux (84): il y eut de quoi satisfaire tous les enfants, les chantres et les chanteuses. Deux furent particulièrement remarqués et désirés, ils étaient offerts par Monsieur Jacoillot: un petit poste de radio et un phonographe.

Que tous les généreux donateurs trouvent ici l'expression émue de notre reconnaissance.

---

## Chronique de Miquelon

(DU 15 DÉCEMBRE 1933 AU 15 JANVIER 1934)

**BAPTÈMES.** — Sont devenus enfants de Dieu et de l'Église:

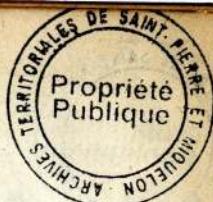
*Le 29 décembre:* Rio, Juliette-Léone-Marie. Parrain: Fernand Boissel; marraine: Rosa Costes. — DETCHEVERRY, Camille-Ernest-Julien-Marie. Parrain: Ernest Autin; marraine: Julia Detcheverry.

**MARIAGES.** — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

*Le 9 janvier.* — CURET, Gaston-Louis-Laurent et APESTÉGUY, Blanche-Marie.

**SÉPULTURES.** — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

*Le 31 décembre:* POIRIER, Angélina-Louise, née Disnard, 66 ans. — *Le 7 janvier:* LEBORGNE, Joseph-Emile, 26 ans.



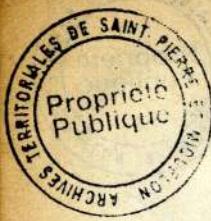
*Noël à Miquelon.* — *Vers Minuit:* Le temps est calme et doux. La neige tombe par intervalles. Les paroissiens s'acheminent vers l'Église pour la grande Fête. Personne ne manque, hormis les malades et les personnes qui doivent veiller sur le berceau des tout-petits. Le sanctuaire a ses beaux décors. L'électricité ne verse pas des torrents de lumière, comme dans les grandes cathédrales, mais de scintillantes bougies de toutes couleurs, dons des familles, fournissent un éclairage merveilleux et très reposant. La crèche est à sa place habituelle. Dans le lointain, se profile le paysage de Bethléem. Les bergers et leurs troupeaux sont sur le versant de la colline. Le bœuf et l'âne dorment à l'abri. On attend le petit Jésus. Il va venir. On l'aperçoit au moment où les chantres entonnent le «Minuit, Chrétiens». Les enfants l'ont porté en procession et le prêtre l'a déposé dans l'étable. Et la Messe commence suivant le rite traditionnel. Les communions sont plus nombreuses que les années passées et le recueillement semble plus profond.

*Accident de montagne.* — En la soirée du premier Vendredi, un grave accident dont Joseph Leborgne fut la victime jeta la paroisse dans le deuil. Il s'en allait à la chasse du gibier de mer dans la direction du «Cap de Miquelon» lorsqu'un faux pas, sur la neige durcie et à un endroit particulièrement dangereux, au lieu dit «la grande montée» le fit tomber d'une hauteur de 70 à 80 mètres. La mort fut instantanée. Personne ne le savait. Il était parti seul. Mais au moment où la nuit enveloppait déjà le pays, la mère de Joseph s'inquiéta et donna l'alarme aux voisins. Ceux-ci n'hésitèrent pas un instant. A Miquelon, comme, d'ailleurs, dans tous les milieux marins, on ne s'abandonne jamais, quand il y a du danger. La recherche fut héroïque. En hiver, les sentiers n'existent plus. La neige recouvre toute la terre. Finalement on le retrouva au pied de la falaise d'où il était tombé, à pic. Ce n'était plus qu'un cadavre.

Le Père Lucas, Curé de la Paroisse, alerté vers dix heures et demie du soir, se rendit, accompagné de M. Dallemagne, Gendarme de Miquelon, au domicile de la famille. En cours de route, quelques hommes de l'équipe de recherche, annoncèrent que Joseph était mort depuis longtemps déjà. Le prêtre ne put adresser à la pauvre maman éploquée que quelques paroles de consolation et l'assurer de ses prières pour son cher enfant, elle et sa famille.

Vers une heure du matin, M. Marcel Ilharreguy ramenait à bord de son doris les restes mortels de Joseph Leborgne.

*Visite de Mgr le Préfet Apostolique.* — Au courrier du Vendredi 12 janvier Mgr Poisson nous a fait une trop rapide visite. Reçu à la cale par M. le Maire et le Père Curé il eut à peine le temps de se rendre compte de la marche de la paroisse, passa quelques instants chez les Religieuses, puis à l'église, rendit à M. le Maire sa visite et reprit le bateau. Toute la population de Miquelon se fera une joie de l'accueillir et de le fêter quand, le beau temps venu, Monseigneur reviendra pour sa visite officielle.



# L'Agence CITROËN GAUVAIN ET FILS

a les TOUT DERNIERS PRIX  
tout compris, à Saint-Pierre,  
à votre porte,

## des TOUT DERNIERS MODÈLES

Moteur flottant, boîte de vitesse synchronisée, roue libre facultative, carrosserie monoplace, tout acier, glaces SÉCURIT, tableau lumineux avec montre de bord, pneu « Superconfort »

La Citroën s'amortit rien qu'avec ses économies de pièces, d'huile et d'essence.

**Stock complet des pièces détachées  
de tous les types existant à St-Pierre.**

Visite gratuite de garantie après les 500 premiers kilomètres.

Mettez à contribution notre

## Service CITROËN

CHOISISSEZ VOTRE VOITURE : Utilitaire, Tourisme, car, taxi, autochenille, coach, roadster, spider, faux-cabriolet, cabriolet, etc...

Pour tous modèles spéciaux, prix par câble.

Le plus tôt sera le mieux ;  
Vous en remercierez les Agents.

Vos amis : GAUVAIN et FILS.



— 19 —

SALON DE LECTURE  
CONFORT MODERNE

BORDEAUX 26. 56 A

ENGLISH SPOKEN  
SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

**BORDEAUX**  
**HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES**  
12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14  
TÉLÉPH. 45.50

**A. LAFARGOUETTE  
PROPRIÉTAIRE**

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE  
CHAUFFAGE CENTRAL  
TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

**Machines à écrire « REMINGTON »**

— Rubans à machine — Papier tous genres —

**Machines à calculer « DALTON »**

*Représentants : La MORUE FRANÇAISE*

*Saint-Pierre*

**Confitures & Produits RAYMOND**

Qualité supérieure. - Prix modérés - Goûtez et comparez !

Le meilleur des Ginger Ale (Canada Dry)

Mac-kintosh, la pomme de table par excellence.

Wyllie Barr Ross, Glasgow :

Biscuits fins en tous genres.

A l'approche des fêtes, demandez ces divers produits  
chez votre fournisseur habituel.

**Dépôt chez H. A. PATUREL**

Agent pour St-Pierre et Miquelon.



**SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)**

**J. Nicolas,**

Vins et Liqueurs - Alimentation  
Articles de fumeurs - Sacs et papiers  
d'emballage - Cigarettes Nationales.

Le meilleur des reconstituants

**VIN DU CAP CORSE**

L. N. Mattei-Bastia  
le seul véritable

**La « Morue Française »**

Armement à la grande pêche  
et au long cours.  
Approvisionnements généraux.

**A. MAUFROY**

Quai de la République  
Commission - Représentation  
Importation - Exportation.

**PIERRE GOGNY, rue Borda**

Epicerie - Liqueurs - Légumes  
Articles divers

**American House**

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

**C. P. Chartier et Cie,**

Représentant de la Maison Peugeot  
Bicyclettes.

**L. James**

Commission - Représentation

**Joseph GAUTIER**

Boucherie - Charcuterie - Légumes  
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

**Mlle LEVAVASSEUR**

Choix de Tissus - Echarpes fourrure

**LA « MORUE FRANÇAISE »**

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

**Pierre LE TIEC**

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

**PÉCHERIES DE FRANCE**

Agence de St-Pierre  
Commissions — Consignations-Denrées  
Vins et Spiritueux

**Auguste DÉROUET**

Constructeur breveté de navires.  
Entrepreneur en tous genres.

**A. Dugué**

Boucherie — Charcuterie — Légumes  
Oeufs, etc. — Fournisseur des navires.

**C.P. Chartier et Cie,**

Vins et Spiritueux.

**Pension-Restaurant**

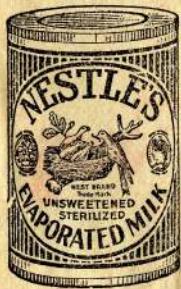
Mme Cadet - Etcheverry,  
Quai de la Roncière.

**HOTEL ROBERT**

Quai de la République

**A. S. Mac Millan**

General Contractor  
St-Pierre et Halifax



L'emploi du lait condensé NESTLÉ est, pour les enfants à l'allaitement, le préservatif le plus efficace contre les vomissements, les troubles intestinaux et les diarrhées.

La crème épaisse - NESTLÉ - produit nouveau de qualité excellente, est la crème même du lait, sans aucun préservatif.



Vous n'obtenez pas complète satisfaction de vos photos si vous n'avez pas d'agrandissements de vos clichés favoris.



*Let Us Make  
ENLARGEMENTS  
from your Best Negatives*

L'agrandissement vous donne souvent des détails que vous ne distinguez pas avec vos photos de petits formats.

Nous nous chargerons de vous faire des agrandissements de bonne qualité, promptement et à des prix modérés.

Léon BRIAND

Photographe

SAINT-PIERRE



— 22 —

## SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES CO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.350.000 FRANCS

Rue du 11 Novembre

### Cales de Halage

#### APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

#### FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION : NAVIRES & CHALUTIERS

#### QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES RADIOS AMÉRICAINS

\* NATIONAL \*

FOURNITURES DIVERSES POUR POSTES

DE RADIO EN STOCK ET SUR COMMANDE

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Maréchal Foch

## Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs  
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres

Warehouse avec Quai

### REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

— FREE AIR —

### SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

#### Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited

Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne

Delbeck et Cie, Reims — Champagnes

Fournier-Demars de Bourges —

Liqueurs.

#### Farines

Demandez la marque

« Royal Household »

Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co, Montréal

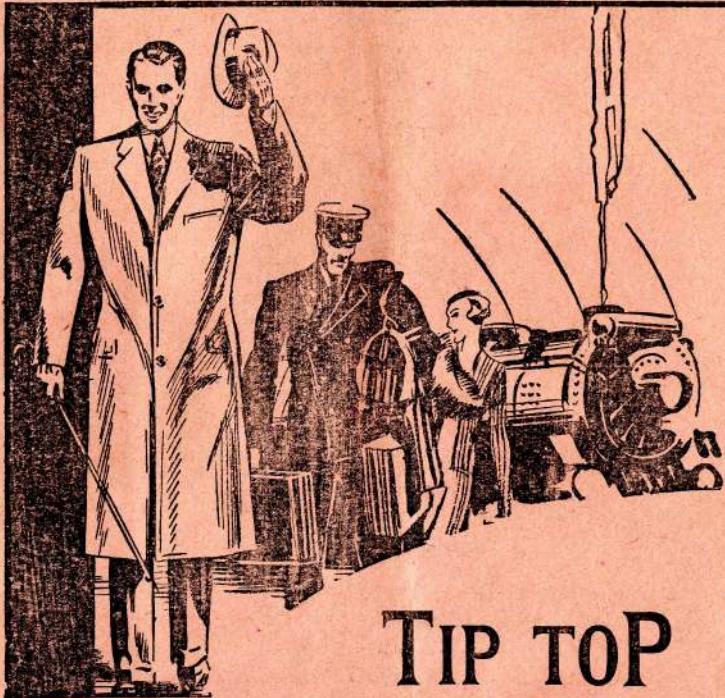
## ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

## HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



# TIP TOP

## **Voici l'hiver!**

Votre santé est une chose précieuse. Pour supporter sans aucun risque les changements de température, achetez les VÊTEMENTS TIP TOP.

Pardessus, Complets droits et croisés faits sur mesures dans de magnifiques étoffes garanties *pure laine* avec une coupe *impeccable* et des doublures *irréprochables* au prix unique de **21 dollars**.

Vous trouverez également Jaquette, Complet habit, Complet smoking, ainsi que du DRAP pour tailleur et manteaux à la yard.

Ne craignez jamais de venir nous voir et de nous demander tous les renseignements dont vous aurez besoin, *nous sommes toujours à votre entière disposition*.

**Échantillons chez  
Etienne DAGUERRE**

Agé. 1 exclusif de TIP TOP TAILORS Ltd à SAINT-PIERRE & MIQUELON

Imp. du « Foyer Paroissial » — Le Gérant : J. LETOURNEUR.



# LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Notre Banque est plus qu'uniquement un lieu où l'on peut en toute sécurité placer des fonds; c'est aussi une institution dont l'intention et le but sont d'aider ses clients dans la sage direction de leurs intérêts financiers et commerciaux.

Nous sommes organisés de façon à bien vous servir en ce qui concerne tout ce qui intéresse la Banque, y compris la vente des traites, de mandats-espèces, de chèques pour voyageurs, et de lettres de Crédit.

Venez, sans hésiter, nous consulter sur toutes questions au sujet des opérations de Banque.

---

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 30 Millions de Dollars

Succursale de St-Pierre & Miquelon

P. R. HAMEL

*Directeur.*